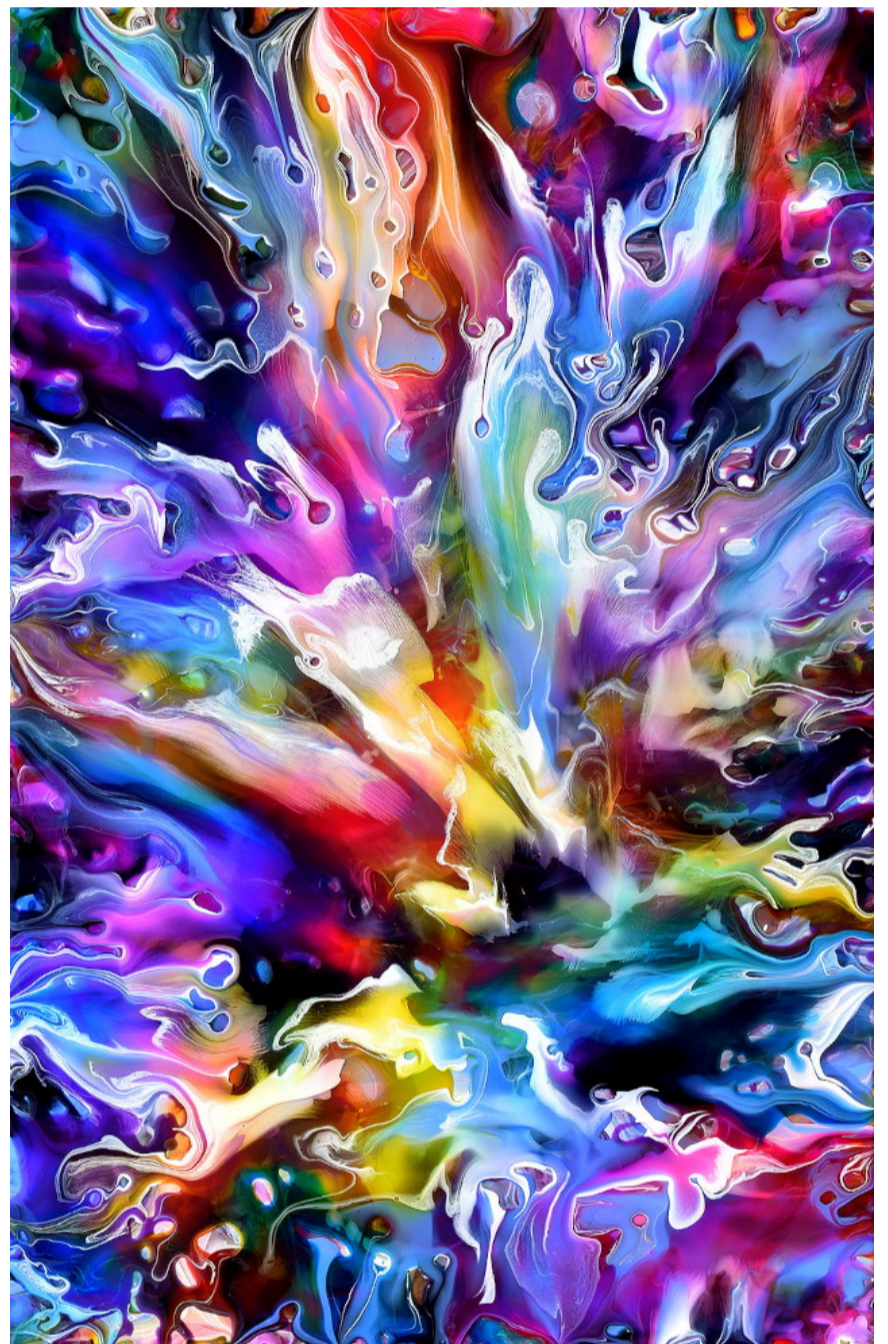


BENOÎT FRYDMAN

Juriste et philosophe du droit, Professeur de droit constitutionnel à l'Université Libre de Bruxelles

Le passage du droit à l'échelle globale

Depuis les années 1990, la philosophie du droit et l'épistémologie juridique ont remis en cause le nationalisme méthodologique très prégnant de cette discipline pour considérer le droit à l'échelle globale. Ce changement est considéré comme pertinent voire indispensable en raison de la mondialisation et de la numérisation des relations et des opérations à réguler, notamment dans des domaines des marchés financiers, de la production économique, de l'internet et des réseaux, de l'environnement et du dérèglement climatique. Comme toujours en droit, ce choix controversé mêle inextricablement des aspects épistémologiques et politiques, en particulier la remise en cause du modèle étatique / inter-étatique du droit qui prévalait auparavant et qui constitue toujours la doxa, certes de plus en plus en crise. Le passage au global n'implique pas seulement un changement d'échelle de la régulation mais une transformation complète des méthodes de la science juridique et des phénomènes qu'elle met au jour. Ce n'est pourtant pas la première fois qu'un tel bouleversement se produit dans l'histoire des idées et des pratiques juridiques.



Mark CHADWICK (1983-), *Fluid Painting 122*, 2018 [coll. privée]

Mardi 4 juin 2024 de 17h30 à 19h30

UFR Droit Montpellier, Amphithéâtre 2.0.01 *Claude Serres*

14 rue du Cardinal de Cabrières – bâtiment 2, RdC

<https://epistemologie.umontpellier.fr/hiphis/>

